

#### DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

#### MAIRIE de SAINT CLAIR DE LA TOUR 38110

Tél: 04 74 97 14 53 – Fax: 04 74 97 81 75 e-mail: mairie@stclairdelatour.com

Le 21 décembre 2018

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Nombre de conseillers en Exercice : 23

Présents 16 Votants : 21

L'an deux mil dix-huit, le 18 du mois de décembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mmes et MM. Jean-François. DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN, Sylvie DRAME, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Jacqueline GUICHARD, Luc BASSETTE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Maryline BOROWIAK, Luc LAURENT, Emmanuel EGLAINE, Simon MIGNOT

ABSENTS / EXCUSES : Marjorie COURBI, Brigitte MIGNOT,

# **POUVOIRS:**

Patrick BLANDIN donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE Magali GRISEL donne pouvoir à Xavier LE DUFF Kathia VENDOIS donne pouvoir à Luc BASSETTE Jean-Claude PELISSE donne pouvoir à Maryline BOROWIAK Emmanuel MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE

#### **SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Maryline BOROWIAK

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du Conseil Municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018
- Désignation du Délégué de la Commune au SMABB suite aux modifications de leurs statuts
- Point sur la Téléthon par Sylvie DRAME
- Indemnité de conseil alloué au Receveur Municipal
- Suppression des postes au tableau des effectifs de la Commune
- Composition du jury de concours
- Indemnisation des membres du jury pour remboursement de frais de déplacement et du temps passé.
- Questions orales

# 1. Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2018 Délibération N° 2018-12-1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 abstentions et 14 voix POUR, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 30 octobre 2018 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

#### 2. <u>Désignation du délégué de la Commune au SMABB</u>

Suite à l'approbation des nouveaux statuts de SMABB, Monsieur le Maire indique que nous devons désigner par délibération un représentant pour la commune de Saint Clair de la Tour, conformément à l'article 9 sur le comité syndical (collège hors GEMAPI).

Après discussion, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme Délégué titulaire : Madame SOULIER Monique et comme Délégué suppléant : Michel BELANTAN

#### 3. Point sur le Téléthon

Sylvie DRAME rappelle que Le marché de Noël a eu lieu le 24 novembre 2018 à la salle polyvalente entre 10h et 19h.

Les membres de la Commission ont mis beaucoup d'énergie et donné beaucoup de leur temps pour organiser au mieux cette manifestation. Nous voulions faire mieux que l'année dernière d'autant plus cette année l'AFM a 60 ans.

51 exposants se sont inscrits au marché de Noël.

Malgré l'amélioration de l'organisation par rapport à l'année dernière et la communication plus développée, le public n'était pas au rendez-vous.

Déception pour l'équipe par rapport à son investissement et 6 mois de travail et conséquence négative sur la recette de la buvette : un manque à gagner de 704€.

Malgré cela, Sylvie DRAME souligne que, les budgets des manifestations ont toujours été respectés et que le budget de 8750 € attribué à la Commission Animations pour l'année 2018 n'est pas dépassé malgré l'achat de matériel (percolateur + pichets) pour un montant total de 227.10 €

La Commission Animations remercie vivement pour ces gestes de solidarité. Plusieurs actions ont permis de récolter des fonds destinés directement à l'AFM TELETHON

- Celle de l'association des assistantes maternelles : 64 €
- Le courseton des élèves des écoles primaire et maternelle avec 16,500 kg de pièces récoltés soit
  427.63 €
- Les dons des particuliers : 35,00 €
- les urnes des commerces de Saint Clair de la Tour : 19.94 €
- la vente des objets du téléthon : 39,00€
- Les inscriptions des exposants au Marché de Noël : 705 €
- La tombola du Marché de Noël avec environ 300 lots recherchés par les membres de la Commission : 914.50 €

Au total **2205.07€** seront remis à Paul Meunier, Responsable de l'AFM sur notre secteur Le Vendredi 21 décembre 2018 à 18h en salle du Conseil.

Sylvie DRAME remercie également les membres de la Commission Animation pour leur investissement, le personnel administratif et technique de la mairie pour leur professionnalisme et leur réactivité. Monsieur le Maire pour la confiance qu'il nous témoigne et sa présence à toutes les manifestations

Et toutes les personnes qui de près ou de loin ont permis d'organiser cet évènement pour récolter des fonds pour les familles et de leur enfant malade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 abstentions, 16 voix CONTRE et 1 voix POUR décide de ne payer donner de subvention de la part de la mairie.

## 4. Indemnité de conseil Receveur Municipal :

Comme chaque année, Monsieur le maire propose le vote de l'indemnité de conseil du Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur Municipal : M. Jean-Michel MARTIN-COCHER. Pour l'année 2018, le montant de l'indemnité à verser est de 614.53 € brut, soit 560.10 € net.

Monsieur Xavier LE DUFF, adjoint aux finances, indique que comme chaque année, il est proposé de verser une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de confection du budget au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur Municipal : M. Jean-Michel MARTIN-COCHER.

Pour l'année 2018, le montant de l'indemnité à verser est de 614.53 € brut, soit 560.10 € net.

M. EGLAINE précise que la communauté de communes n'a pas voté la totalité de l'indemnité.

Après en avoir délibéré et par 2 abstentions, 2 voix CONTRE et 17 voix POUR, le conseil municipal vote l'indemnité ci-dessus indiquée au receveur municipal pour l'année 2018.

#### 5. Suppression de postes au tableau des effectifs de la Commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Compte tenu du nombre important de postes vacants non pourvu Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de supprimer les postes cités ci-dessous et donc de modifier le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	durée hebdo du poste en heures	Missions principales du poste pour information	Poste vacant depuis le	Poste Occupé					
					Statut	temps de travail (TP en %)	nom de l'agent			
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Adjoint Administratif ppal 1ère Classe	С	19	Secrétariat CCAS COS Urba	01/04/2014	titulaire	54,3	MERLE Roselyne			
FILIERE CULTURELLE										
	_									
Adjoint du patrimoine	С	20		01/09/2017	titulaire	57,1	LE DUFF Madeleine			
FILIERE TECHNIQUE										
Technicien Territorial Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	В	35	Responsable Service Technique	01/05/2016	titulaire	départ	MAUROUX Sylvain			
Adjoint Technique 2e classe	С	35	Entretien locaux - Aide Cantine	01/09/2017	titulaire	100	THOMASSON Maryvonne			

			Entretien locaux - Aide cantine -							
Adjoint Technique 2e classe	С	35	Garderie	01/09/2017	titulaire	100	GIANOGLIO Joëlle			
Adjaint Tachninus On alasa		25	Entretien locaux - Aide cantine -	45/00/0040	titulaire	For all and	CARLOTTI Váranisma			
Adjoint Technique 2e classe	С	35	Garderie	15/09/2018	100%	En dispo	CARLOTTI Véronique			
Adjoint Technique 2e classe	С	35	Entretien locaux Cantine Garderie	01/04/2012	titulaire	retraité	ERBS Michèle			
Adjoint technique 2e classe	С	35	Entretien locaux	01/01/2017	titulaire	retraité	GHIZZO Muriel			
Adjoint technique Ppal 2e classe	С	35	Entretien locaux - Cantine Garderie maternelle	01/09/2014	titulaire	retraité	ALONSO Chantal			
Adjoint Technique ppal 2ème classe	С	35	Service Technique	01/09/2017			PRIEZ Eric			
FILIERE SOCIALE										
Adjoint Technique 2e classe	С	35	Agent école maternelle	01/08/2016	titulaire	100	GUILLAUD Maria			

## 6. Constitution du jury de concours

Le maire informe que nous devons constituer le jury de concours Le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école maternelle de Saint Clair de la Tour.

Si une délibération a déjà été prise par la Commune en vue du lancement de l'opération, il appartient également au Conseil Municipal de prendre une délibération autorisant le Maire à constituer un jury.

Cette instance de décision désignée spécifiquement pour chaque projet de maîtrise d'œuvre, examine les candidatures et les prestations des candidats sélectionnés et peuvent inviter les candidats à répondre à des questions.

A la différence de la commission d'appel d'offres, le jury n'émet qu'un avis motivé sur le choix des candidats et sur les projets qui lui sont présentés.

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants la composition de la CAO est composée du maire et de trois membres du conseil municipal.

Le conseil Municipal désigne à l'unanimité comme :

Membres du jury titulaires :

- Monique SOULIER
- Michel BELANTAN
- Luc BASSETTE

Membres du jury suppléants :

- Emmanuel EGLAINE
- Kathia VENDOIS
- Christophe JULLIAN DESAYES

Nous pouvons également désigner un membre consultatif, Le conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Claude PELISSE comme membre consultatif en sa qualité de Porteur du Projet.

Le conseil Municipal <u>désigne également à l'unanimité</u> au titre des personnalités indépendantes, dont une qualification professionnelle particulière est exigée :

- un architecte du CAUE
- un architecte de l'ordre.

Pour leur participation, il sera alloué aux architectes constituant le Jury une indemnité de participation, pour le remboursement de leur frais de déplacement et du temps passé.

#### 7. Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le bulletin municipal sera distribué par les services de la poste aux habitants de Saint Clair de la Tour début janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle les fermetures de la Mairie les 24 et 31 décembre 2018 et qu'un numéro d'urgence sera indiqué sur la porte principale si besoin d'urgence d'état civil.

Monsieur BASSETTE demande des explications sur le Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

Fin de la séance à 20h20